



CONSEIL — 222^e SESSION

SIXIÈME SÉANCE

(SÉANCE VIRTUELLE, MERCREDI 3 MARS 2021, 10 HEURES)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Rapport annuel au Conseil sur les activités des bureaux régionaux en 2020 et leurs plans opérationnels

1. Le Conseil examine cette question en se fondant sur la note C-WP/15136 qui donne une vue d'ensemble des travaux effectués par les bureaux régionaux de l'OACI en 2020 ainsi que des activités qu'ils ont prévues pour 2021. En dépit de l'absence d'un rapport verbal du Groupe de la mise en œuvre, de la stratégie et de la planification (ISPG) sur le sujet, le Conseil décide de poursuivre l'examen de cette question.
2. Après examen, le Conseil :
 - a) prend note des informations exhaustives contenues dans le rapport annuel et remercie le Secrétariat et les Directeurs régionaux pour le rôle essentiel qu'ils ont joué au cours de 2020 et le soutien inestimable apporté aux États membres dans chaque région ;
 - b) salue les bureaux régionaux, en particulier pour leur participation active à différentes activités d'assistance aux États membres pendant la pandémie de COVID-19, notamment à la planification de la phase de relance et de redémarrage des activités de l'aviation après la COVID-19, ainsi que pour la mise en œuvre des recommandations du rapport de la CART ;
 - c) se félicite des réalisations des bureaux régionaux dont il est fait état dans la note de travail, tout en notant aussi les enseignements tirés, les difficultés rencontrées et les risques existants dans chaque région ainsi que les différentes priorités définies pour chacune ;
 - d) réitère l'importance des mesures prévues dans le Plan opérationnel pour la région APAC relatif aux petits États insulaires en développement du Pacifique (PEID du Pacifique), est sensible aux efforts actuels à cet égard et demande au Secrétariat et au bureau régional APAC de travailler à accroître la mobilisation, sur le plan qualitatif et quantitatif, auprès des PEID du Pacifique et à définir des cibles mesurables propres à cette activité, dont on pourrait rendre compte dans le Rapport annuel 2022 au Conseil,

et à ce propos encourage également les États membres à envisager de verser des contributions volontaires supplémentaires pour appuyer cette activité en particulier ;

- e) prend note du rapport d'avancement des plans opérationnels sur les activités réalisées et les cibles atteintes par les bureaux régionaux en 2020 qui figure dans l'Outil de gestion organisationnelle et de compte rendu (CMRT) et, à ce propos, note que le Secrétariat offre des séances d'information sur le CMRT pour les nouveaux Représentants au Conseil ;
- f) note en outre les plans opérationnels proposés et les principales priorités des bureaux régionaux pour 2021 qui figurent dans le CMRT ;
- g) prend note de l'intention de la Secrétaire générale d'utiliser une partie des fonds reportés pour appuyer certaines initiatives dans les régions, et notamment renforcer l'infrastructure des TI dans les bureaux régionaux ;
- h) exprime toute sa reconnaissance aux États hôtes d'un bureau régional de l'OACI qui offrent tout l'appui financier, logistique et opérationnel nécessaire pour soutenir les bureaux régionaux et leur personnel.

3. Des observations et des préoccupations exprimées par la Représentante de l'Égypte ainsi que par d'autres Représentants relativement aux renseignements inexacts et trompeurs contenus dans l'exposé du Directeur régional par intérim du Bureau du Caire sont notées. Il est entendu que toutes les interventions sur cette question seront consignées dans le procès-verbal de la présente séance (voir C-MIN 222/6), qui sera diffusé en temps voulu.

Examen du programme des travaux dans le domaine de la navigation aérienne

4. Le Conseil examine cette question en se fondant sur un rapport verbal présenté par le Président de la Commission de navigation aérienne (ANC), qui fait le point sur les modifications apportées au programme des travaux de navigation aérienne depuis le dernier rapport présenté au Conseil à la 219^e session (voir résumé C-DEC 219/4).

5. Après examen, le Conseil :

- a) accueille avec satisfaction les informations actualisées détaillées présentées par la Commission de navigation aérienne (ANC), en particulier sur l'analyse complémentaire des modifications apportées au programme des travaux de navigation aérienne relativement aux plans mondiaux [Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et Plan mondial de navigation aérienne (GANP)], ainsi que sur les difficultés de mise en œuvre mises au jour dans les rapports des Groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et des Groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) ;
- b) note que l'examen annuel du programme des travaux de navigation aérienne de cette année n'a pas pris en considération toute l'incidence de la pandémie de COVID-19 et que d'autres modifications pourraient devoir être apportées aux calendriers et aux dates de réalisation ;
- c) réaffirme la nécessité d'une amélioration continue afin d'assurer la mise à disposition rapide d'éléments indicatifs, à l'appui de la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP)/procédures de navigation aérienne (PANS) ;

- d) prend note des préoccupations qu'a exprimées la Commission quant au fait de limiter l'examen annuel à une analyse des fiches de tâches de l'ANC qui ont changé durant l'année et, ainsi, de ne pas avoir une vue d'ensemble des progrès réalisés dans l'avancement des travaux techniques dans les domaines de la sécurité et de la navigation aérienne ;
- e) note aussi que le Groupe de travail ad hoc de l'ANC sur la mise en œuvre et la priorisation (AHWG-IP) a entrepris de hiérarchiser les tâches qui figurent au programme des travaux de navigation aérienne et que les résultats de cette hiérarchisation pourront contribuer à la préparation du Plan d'activités et du projet de budget pour le prochain triennat.

Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) – Méthode de surveillance continue (CMA)

6. Le Conseil examine cette question en se fondant sur la note C-WP/15151 qui présente un rapport d'avancement sur l'évolution et les résultats du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité – Méthode de surveillance continue (USOAP-CMA) en 2020. Le Conseil est aussi saisi d'un rapport verbal de la Commission de navigation aérienne (ANC) sur le sujet.

7. Après examen, le Conseil :

- a) reconnaît les difficultés importantes que doivent surmonter les États membres afin de s'acquitter de leurs obligations en matière de supervision de la sécurité, en raison de la pandémie de COVID-19 et, à cet égard, remercie la Secrétaire générale et le Secrétariat, ainsi que les bureaux régionaux, pour le soutien qu'ils n'ont pas cessé d'apporter aux États membres dans l'exécution de ces activités essentielles de supervision de la sécurité, par la mise en œuvre de mesures d'urgence et de méthodes de travail adaptées ;
- b) note l'incidence des activités reportées ou annulées du fait de la COVID-19 sur le plan d'activités de l'USOAP ;
- c) note en outre les progrès dans la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts chargé de l'examen structuré de l'USOAP CMA (GEUSR), notamment concernant la migration des questions de protocole (PQ) au cadre en ligne (OLF) de l'USOAP ;
- d) note aussi que le processus de consultation avec les États membres sur les travaux du Groupe consultatif ad hoc USOAP CMA (USOAP-AG) a été lancé par la diffusion de la lettre AN 19/51-21/1, tout en constatant en même temps les préoccupations exprimées par plusieurs Représentants concernant certains aspects du processus de consultation par rapport à la décision précédente du Conseil sur cette question (voir C-DEC 221/7) ;
- e) reconnaît que bien que le système des différences relatives aux mesures d'exception en raison de la COVID-19 (CCRD) ne fasse pas partie de l'USOAP CMA, les données de ce système pourraient être utilisées par le Programme pour de futures activités de surveillance, si les données recueillies sont jugées pertinentes.